AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2020-0285.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 20 novembre 2020 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0285

1701, chemin des Berges-Du-Nord (Lac Saint-Victor)

Nature de la demande :

Autoriser un bâtiment principal résidentiel implanté à une distance de 12,48 mètres de la ligne de terrain latérale ouest au lieu que celui-ci soit implanté à une distance de 15 mètres de la ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].

  Les dispositions suivantes s'appliquent au calcul des marges :
  [...] 3. Dans le cas où la face extérieure du mur extérieur est composée d'un ou de plusieurs décrochés ou avancés, le calcul des marges s'effectue à partir de plan de mur ou le point le plus rapproché de la ligne de terrain concerné.

- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, grille des usages et normes de la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor) : La marge latérale minimale prescrite est de 15 mètres.

CONSIDÉRANT LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES CAUSÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET LE FAIT QU'IL EST POSSIBLE QUE LA SÉANCE DU CONSEIL SE TIENNE À HUIS CLOS, QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PAR CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTENDRE AUPRÈS DU CONSEIL PAR COURRIEL À secretariat@wentworth-nord.ca , AVANT 16 HEURES, LE 20 NOVEMBRE 2020.

Donné à Wentworth-Nord, ce 5e jour du mois de novembre deux mille vingt.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5e jour du mois de novembre deux mille vingt.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière